



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 13 octobre 2008**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :  
le 29 septembre 2008

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 20 octobre 2008

**Subvention de soutien aux actions de jumelage de Villes : lycée de la  
Venise Verte et Association Cultural Amigos de Niort**

**Présidente :**

**Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort**

**Présents :**

***Adjoints :***

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine RENAUD-PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE -

***Conseillers :***

M. Michel GENDREAU - M. Patrick DELAUNAY - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Bernard JOURDAIN - M. Frédéric GIRAUD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Michel SURET-CANALE - M. Bernard BARE - M. Marc THEBAULT - M. Guillaume JUIN - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Emmanuelle PARENT - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS -

**Secrétaire de séance :** M. Michel GENDREAU -

**Excusés ayant donné pouvoir :**

- Alain PIVETEAU donne pouvoir à Christophe POIRIER
- Pilar BAUDIN donne pouvoir à Pascal DUFORESTEL
- Annie COUTUREAU donne pouvoir à Jacques TAPIN
- Jérôme BALOGÉ donne pouvoir à Marc THEBAULT
- Françoise BILLY donne pouvoir à Michel GENDREAU
- Geneviève RIZZI donne pouvoir à Gérard ZABATTA
- Blanche BAMANA donne pouvoir à Geneviève GAILLARD
- Julie BIRET donne pouvoir à Nicolas MARJAULT
- Sylvette RIMBAUD donne pouvoir à Dominique BOUTIN-GARCIA
- Nathalie BEGUIER donne pouvoir à Alain BAUDIN -

**CONSEIL MUNICIPAL DU 13 octobre 2008**

DELIBERATION D20080386

**COMMUNICATION**

**Subvention de soutien aux actions de jumelage de Villes : lycée de  
la Venice Verte et Association Cultural Amigos de Niort**

Madame Josiane METAYER Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

L'Agence Exécutive Education, Audiovisuel et Culture, agissant par délégation de la Commission des Communautés européennes a accordé, au titre de l'année 2008, une **subvention de 11 079,18 €** à la Ville de Niort, dans le cadre d'une rencontre de citoyens entre le lycée de la Venise Verte et le lycée de Tomelloso (Espagne). Cette action s'inscrit dans le cadre du renforcement du dialogue entre l'Union Européenne et les citoyens en vue de stimuler l'émergence d'une citoyenneté européenne active et participative, et notamment de soutenir les rencontres de citoyens qui, dans le cadre du jumelage de villes,

- sensibilisent la population à l'Union européenne et renforcent son adhésion à l'intégration européenne ;
- rapprochent les citoyens des différents Etats membres de l'Union européenne et renforcent leur sentiment d'appartenance à l'Europe ;
- permettent aux citoyens de participer activement à un dialogue sur la construction et l'avenir de l'Union européenne ;
- créent un lien et des réseaux et renforcent ceux préexistant entre les municipalités de l'Union européenne et des pays prenant part au programme.

La Ville de Niort confie la réalisation de ce projet au lycée de la Venise Verte et à l'association Cultural Amigos.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver les conventions avec le lycée de la Venise Verte et avec l'association Cultural Amigos de Niort à Tomelloso, et autoriser Madame le Maire ou l'Adjointe Déléguée à les signer.
- Autoriser Madame le Maire à percevoir, au titre de l'année 2008, la subvention de la Commission des Communautés européennes et l'affecter, conformément à la disposition mentionnée dans la convention, à l'imputation 74.041.7472, pour un montant de 11 079,18 €,
- Autoriser Madame le Maire à verser au lycée de la Venise Verte et à l'association cultural Amigos de Niort les subventions de la Commission des Communautés européennes, conformément à la disposition mentionnée dans la convention à l'imputation 65.041.6574 dont la répartition est la suivante :
  - Association Cultural Amigos de Niort : 2 899,80 €.
  - Lycée de la Venise Verte : 8 179,38 €

#### **LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort  
**Geneviève GAILLARD**  
L'Adjointe déléguée

**Signé**

**Josiane METAYER**